

SURVEILLANT.E.S DES TRAVERSÉES PIÉTONNES AUX ABORDS DES ÉCOLES

Au sein des équipes de la Direction de la Police Municipale de la Prévention de la Ville de Paris, vous aurez pour mission d'assurer en toute sécurité le passage des enfants qui traversent la rue aux entrées et sorties des écoles.

Les caractéristiques du poste :

- ✓ Formation avant la prise de fonction
- ✓ Emploi près de son domicile
- ✓ Travail pendant les périodes scolaires uniquement
- ✓ Missions du lundi au vendredi
- ✓ 40h mensuelles (quand toutes les missions hebdomadaires sont effectuées)

Les horaires de travail * :

- ✓ Lundi et jeudi : de 08h00 à 08h40 – de 11h10 à 11h50 – de 13h00 à 13h40 – de 16h10 à 16h50
(Soit 4 présences par jour)
- ✓ Mardi et vendredi : de 08h00 à 08h40 – de 11h10 à 11h50 – de 13h00 à 13h40 – de 16h10 à 16h50
(Soit 5 présences par jour)
- ✓ Mercredi : de 08h00 à 08h40 – de 11h10 à 11h50
(Soit 2 présences par jour)

*Les horaires sont susceptibles de modification en cours d'année.

Les conditions à remplir :

- ✓ Habiter à Paris
- ✓ Être âgé.e de plus de 18 ans
- ✓ Maîtriser le français à l'oral
- ✓ Être apte au travail sur la voie publique
- ✓ Pas de condition de nationalité
- ✓ Être ponctuel.le, responsable et digne de confiance

Le contrat de travail :

- ✓ CDD vacation courant sur l'année scolaire
- ✓ Rémunération selon nombres d'heures effectuées dans le mois précédent.
- ✓ Salaire : environ 500€ net / mois plein.

Compléments d'informations :

Les affectations se font dans un rayon de 1 km maximum autour du domicile du candidat.

Le port de la tenue professionnelle est obligatoire : gilet – raquette – gant.



LES DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Votre CV à jour
- 2 photos d'identité récentes
- La copie de votre carte d'identité recto-verso ou de votre carte de séjour en cours de validité
- La copie de votre carte vitale + la copie de votre attestation de sécurité sociale en cours
- Un relevé d'identité bancaire à votre nom
- 1 certificat médical portant la mention « **Apte à travailler sur la voie publique et au contact des enfants** »
- Un justificatif de domicile à votre nom (facture de moins de 3 mois)
- Si vous êtes hébergé :
 - Une attestation d'hébergement de votre hébergeur
 - La copie recto-verso de la pièce d'identité de votre hébergeur
 - La copie d'un justificatif de votre hébergeur (facture de moins de 3 mois)
- Si vous êtes bénéficiaire du RSA : une attestation de la CAF
- Si vous avez une RQTH : la copie de la notification de décision de la MDPH

LA PROCÉDURE DU RECRUTEMENT

1. Transmission du dossier de candidature complet à :
recrutement-point-ecole@paris.fr
2. Entretien de pré-sélection
Attention, vous devrez apporter la copie de votre dossier complet et vos documents originaux.
3. Pour les candidat.e.s présélectionné.e.s, vous serez convoqués à une **journée de formation-test** :
 - Le matin : formation en salle sur le fonctionnement de la Direction de le Police Municipale et de la Prévention de la Ville de Paris et sur l'apprentissage des missions.
 - L'après-midi : mise en situation sur passage piéton + évaluation en fin de journée.

Votre recrutement sera validé en fin de journée selon vos résultats à l'évaluation.

